



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culture et communication : structures administratives

Question écrite n° 111192

Texte de la question

M. Paul-Henri Cugnenc attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conclusions de l'audit du 13 avril 2006 appréciant la suite réservée au rapport de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles (février 2005) et à l'ordonnance du 8 septembre 2005. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les recommandations qui ont retenu son intérêt et qui pourraient se traduire en dispositions législatives ou réglementaires.

Données clés

Auteur : [M. Paul-Henri Cugnenc](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111192

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12317